



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Branche du courtage d'assurances La CFDT signe l'accord sur les rémunérations minimales annuelles

Paris, le 29 juin 2023. La CFDT obtient satisfaction sur ses revendications et sera signataire de l'avenant relatif aux rémunérations minimales annuelles, qui prévoit :

- + 7,5 % pour la classe A,
- + 6 % pour les classes B, C, D,
- + 5 % pour les classes E, F, G et H.

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr

Le rapport de force instauré par l'intersyndicale depuis fin 2022, suite au procès-verbal de désaccord sur le même sujet des RMA, aura permis d'obtenir des résultats significatifs pour le maintien du pouvoir d'achat des salariés de la branche courtage.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jean-François Besnard, Secrétaire national CFDT Banques et Assurances :
06 14 63 25 57